



Contrat de travaux sans description de poste

Par **mag2675**, le **25/02/2013** à **08:43**

Bonjour,

L'entreprise qui m'emploie en intérim depuis 5 mois me propose un CDI.

Rien à redire sur le contrat sauf qu'il fait référence à une fiche de description de poste que je n'ai pas eu.

Je l'ai signalé au DRH: il m'a dit qu'il allait la préparer mais que "cela ne m'empêchait pas de signer le contrat".

J'ai donc été plus ou moins contrainte de le signer sans la description de poste.

Mais je crains d'avoir une mauvaise surprise (certains employés profitant de l'arrivée de nouveaux pour se débarrasser de certaines tâches), mais maintenant que j'ai signé, est ce que je peux faire quelque chose?

Lui faire dater et signer la description de poste pour prouver que je l'ai eu après le contrat?

Est ce que je serai dans le droit de la refuser / négocier si elle ne correspond pas à ce qu'on m'avait annoncé?

Merci de votre aide. Bonne journée.

Par **P.M.**, le **25/02/2013** à **10:06**

Bonjour,

Puisque vous n'avez pas retardé la signature du contrat de travail, il vaudrait mieux maintenant ne pas se baser sur des hypothèses qui peuvent être multiples et attendre de recevoir la fiche de poste pour savoir s'il y a lieu de réagir en connaissance de cause...

En tout cas, vous pourriez toujours la signer si vous n'entendez pas la contester en mentionnant la date du jour...